

	Date	Décision	Nature	Folio n°
<b>Flers Agglo</b> Communauté d'agglomération	26.04.2024	D1289	7.10	
	<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE            ET DES DECISIONS DU PRESIDENT</b>			

## D É C I S I O N

par délégation du

Conseil Communautaire

<b>OBJET</b>	<b>FESTIVAL VIBRA'MÔMES 2024            TARIFICATION</b>
--------------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2024-1134 du 11 avril 2024, reçue en sous-préfecture le 17 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 2,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	26 AVRIL 2024
Date de mise en ligne sur le site internet	26 AVRIL 2024

Chaque année, Flers Agglo et le Conseil départemental de l'Orne coopèrent pour l'organisation du festival Vibra'Mômes. L'édition 2024 étant prévue entre le jeudi 23 mai et le dimanche 2 juin 20234, il revient à Flers Agglo d'assurer la création de la billetterie, la vente et l'encaissement des recettes.

Il y a donc lieu d'apporter des précisions concernant la mise en œuvre de cet article et de détailler les tarifs et les modalités de gestion de la billetterie :

- 1) La **billetterie** est assurée par le service spectacle vivant, dans le cadre de la régie de recettes « événementiel culturel ».

La vente de billets est confiée à l'Office de tourisme de Flers et aux médiathèques de Flers Agglo.

Il est également prévu la mise en vente des billets sur la plateforme de billetterie dématérialisée Weezevent.

- 2) Les **spectacles payants** sont les suivants :

- *Au cœur de la nuit* **Mercredi 29 mai** (11h), au Centre Madeleine Louantier  
Nombre de billets pouvant être émis : 150  
Invitations (billets exonérés) : 20
- *Fille ou garçon* **Vendredi 31 mai** (20h), au Forum  
Nombre de billets pouvant être émis : 300  
Invitations (billets exonérés) : 32
- *Le son des secrets* **Samedi 1<sup>er</sup> juin** (10h), au Pôle culturel Jean-Chaudeurge  
Nombre de billets pouvant être émis : 60  
Invitations (billets exonérés) : 8
- *Le son des secrets* **Samedi 1<sup>er</sup> juin** (11h), au Pôle culturel Jean-Chaudeurge  
Nombre de billets pouvant être émis : 60  
Invitations (billets exonérés) : 32
- *Nouveaux voisins* **Samedi 1<sup>er</sup> juin** (17h), au Forum  
Nombre de billets pouvant être émis : 450  
Invitations (billets exonérés) : 30
- *Concert'eau en Do'nageur* **Dimanche 2 juin** (17h), au centre aquatique Capfl'O  
Nombre de billets pouvant être émis : 100  
Invitations (billets exonérés) : 10

Les billets exonérés sont prévus pour inviter des professionnels du spectacle, des élus de Flers Agglo et du Conseil Départemental, et offrir des lots à des jeux-concours organisés par des partenaires de communication et à des associations de parents d'élèves pour des tombolas. Si ces billets exonérés ne sont pas attribués par l'organisation la veille du spectacle concerné, ils pourront être réintégrés au quota de vente. Un suivi précis de ces mouvements sera tenu par l'équipe d'organisation.

Pour ces spectacles, les tarifs sont les suivants :

- le **tarif unitaire** est de 4€
- le **tarif « panier »** s'applique lorsque plusieurs billets sont achetés pour la même personne et lors d'une même transaction (et donc pour des spectacles différents). Ce tarif est de **3€** par billet.

<b>Flers Agglo</b> Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°
			7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Nombre de billets	Achetés à l'unité (pour des personnes différentes ou en plusieurs fois)	Achetés en « panier »
1	4€	
2	2 x 4 = 8€	2 x 3 = 6€
3	3 x 4 = 12€	3 x 3 = 9€
4	4 x 4 = 16€	4 x 3 = 12€
5	5 x 4 = 20€	5 x 3 = 15€

3) Les **spectacles gratuits** sont les suivants :

- Forêts, salle Le Rex à Briouze – **public SCOLAIRE** - 140 places disponibles – **jeudi 23 mai** (10h30 et 14h30) et **vendredi 24 mai** (10h30 et 14h30)
- Au cœur de la nuit, Centre Madeleine Louaintier de Flers – **public SCOLAIRE** - 150 places disponibles – **lundi 27 mai** (9h, 10h30 et 14h30) / **mardi 28 mai** (9h, 10h30 et 14h30) / **jeudi 30 mai** (9h, 10h30 et 14h30) / **vendredi 31 mai** (9h, 10h30 et 14h30)
- Fille ou garçon, Forum de Flers – **public SCOLAIRE** - 300 places - **jeudi 30 mai** (10h30 et 14h30) / **vendredi 31 mai** (10h30)
- Les frères casquette **mercredi 29 mai** (15h), Centre Emile Halbout - pas de jauge, pas de billetterie. En cas de repli, 100 places disponibles
- Haute heure **samedi 3 juin** (15h), parc du Château Duhazé - pas de jauge, pas de billetterie. En cas de repli au Forum, 150 places disponibles

Pour ces spectacles, des billets sans tarif peuvent être prévus pour le comptage (maîtrise de la jauge pour des raisons de sécurité) et le contrôle d'accès lorsque le lieu le permet.

4) **Moyens de paiement :**

Flers Agglo s'engage à accepter les chèques de réduction « **Pass+** ». En effet, avec un chèque « spectacle » du Pass+ et l'ajout de 1 €, l'usager pourra bénéficier de 2 places de spectacle.

Il en va de même avec le dispositif régional « **Atouts Normandie** » dont les chèques spectacle peuvent être utilisés uniquement au point de vente de l'Office de Tourisme de Flers et dans les médiathèques du réseau dont la convention de partenariat est en cours de validité, et pour un montant du choix de l'acheteur, dans la limite de 30€.

Flers agglo acceptera par ailleurs également les Pass culture.

Le Président :

**DECIDE** d'adopter ces tarifs pour le festival Vibra'Mômes 2024, conformément aux conditions exposées ci-dessus

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20240426-D1289-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2024

Publication : 26/04/2024

Yves GOASDOUE